

Alleins
Charleval
Lambesc
La Roque d'Anthéron
Mallemort
Rognes
Saint Cannat
Saint Estève Janson



Membres Titulaires du Comité : 16

En Exercice : 16

Présents : 10

Représentés : 1

L'an deux mille vingt-six le 24 avril à 18h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Monument aux Héros et Martyrs de Sainte-Anne, régulièrement convoqué le 25/03/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du Conseil Municipal à l'hôtel de Ville de la commune de Lambesc, sous la présidence de M. Jacky Gérard, titulaire de la commune de Saint-Cannat.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. Guillaume SORBA ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Membres Titulaires et Suppléants du Comité Présents	Jacky GERARD, Guillaume SORBA, Christophe HOCMARD, Edmond CAIRE, Philippe RAZEYRE, Claudine NICOLAS, Dimitri FARRO, Paula EDENWEIL, Evelyne MOUTOMAILLE, Pierre PEIRANO
Membres Titulaires du Comité Absents	Catherine MOYEMONT-GAILDRY, Gerald OSTIANTE, Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD,
Membres Titulaires du Comité Représentés	Sophie JARDINOT donne pouvoir à Jacky GERARD

Adoption du Relevé de Décision du Comité du 16/04/2026

Membres Titulaires du Comité : 16

En Exercice : 16

Présents : 11

Représentés : 4

L'an deux mille vingt-six le 02 avril à 18h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Monument aux Héros et Martyrs de Sainte-Anne, régulièrement convoqué le 25/03/2026, s'est réuni en salle du Foyer Repas de la commune de Lambesc, sous la présidence de M. Jacky Gérard titulaire de la commune de Saint-Cannat.

Conformément à l'article L.2121-17 du CGCT précisant que le Comité Syndical ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses Membres en exercice est présente ; Liste Présents constatée :

- M. Jacky GERARD – Président du Comité Syndical – Titulaire de la commune de Saint-Cannat.
- M. Philippe RAZEYRE – Titulaire de la commune de Lambesc.
- Mme Sabrina BOURAS : Suppléante de la Commune de Saint-Cannat.

Vu l'absence de quorum constatée après avoir procédé à l'appel des Membres à 18h15, la séance du Comité Syndical n'a pu se tenir. Par conséquent, en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical sera à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle, soit le 16/04/2026 à 18h00. A cette occasion, il délibérera valablement sans condition de quorum. La séance est levée à 18h30.

L'an deux mille vingt-six le 16 avril à 18h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Monument aux Héros et Martyrs de Sainte-Anne, régulièrement convoqué le 16/04/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du Conseil Municipal à l'hôtel de Ville de la commune de Lambesc, sous la présidence de M. Jacky Gérard, titulaire de la commune de Saint-Cannat.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. Guillaume SORBA ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Membres Titulaires et Suppléants du Comité Présents	Jacky GERARD, Joel LEVI-VALENSI, Christophe HOCMARD, Edmond CAIRE, Philippe RAZEYRE, Catherine PIAT, Evelyne MOUTOMAILLE, Pierre PEIRANO,
Membres Titulaires du Comité Absents	Catherine MOYEMONT-GAILDRY – Gerald OSTIANTE-DECANIS – Dimitri FARRO – Paula EIDENWEIL – Cedric OROFINO – Paule DAVIN - -
Membres Titulaires du Comité Représentés	Sophie JARDINOT donne pouvoir à Jacky GERARD

M. Jacky Gérard, Président du Syndicat Intercommunal du Monument de Sainte Anne après avoir fait l'appel, commence la présentation des décisions du Comité Syndical de ce jour.

1. Adoption du Procès-Verbal du relevé de décisions du précédent Comité du 10/04/2025

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Adoption Rapport d'orientation Budgétaire pour l'exercice 2026

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Adoption du Relevé de Décision du Comité du 24/04/2026 – Vote : approuvé à l'unanimité des 11 voix présentes et représentées

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille, ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Pour extrait conforme, M. Jacky GERARD, Président
Délibération n° 2026-003
Saint-Cannat le : 24 avril 2026

Acte Rendu Exécutoire après :
Le Président,

Envoi en Sous-Préfecture le : 16/06/26
Affichage le 1/06/26